

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
AUBE

DE LA COMMUNE DE LA SAULSOTTE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 14 (dont 2 pouvoirs) |

Séance du 27 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept janvier

A dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELORME Gérard, Maire

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 21 janvier 2021 |

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, FORTUNE

| |
|-------------------------|
| Date d’Affichage |
| 21 janvier 2021 |

Absents excusés : MM VAILLANT représentée par M. DELORME, VIARD représenté par M. MATTHYS

Absent : M. PASQUET

Secrétaire : Monsieur DUPONT Robert

2021-01 DEVELOPPEMENT EOLIEN SUR LE HAMEAU DE COURTIOUX : ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société OSTWIND envisage d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Le secteur d'étude proposé par la société OSTWIND est situé sur le finage de Courtioux.

Pour étudier de manière générale la possibilité d'implanter un parc éolien sur le secteur envisagé, la société OSTWIND doit être autorisée à réaliser une étude de faisabilité (évaluation du gisement éolien, identification et rencontre des propriétaires fonciers, signature des accords...).

Le Conseil Municipal, après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE la société OSTWIND à réaliser le développement sur les secteurs de la commune concernés (évaluation du gisement éolien, signature des accords foncier, lancement des études d'impact...) pour étudier les possibilités d'implantation du parc éolien sur le secteur envisagé ;
- AUTORISE la société OSTWIND à procéder à des mesures de vent par l'installation d'un ou plusieurs mâts de mesures, ceci afin de permettre la détermination du gisement éolien sur le site envisagé ;
- AUTORISE le Maire à signer les conventions et documents se rapportant au développement éolien, avec OSTWIND et ou la Société d'exploitation (SEPE) qui sera créée ;
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'implantation du parc éolien sur le territoire de la commune et à signer tous les documents et conventions précisant ces points.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard DELORME

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 04/02/2021 à 18h40

Référence de l'AR : 010-211003561-20210127-DCM2021_01-DE

Affiché le 02/02/2021 - Certifié exécutoire le 04/02/2021